

Destinataires :

Membres élus :

M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantal, Mme THIVEL Sylvie

Membres nommés :

Mme DECHAUX Nadine, Mme DORSON Geneviève, Mme PERONNET Nicole, Mme DURIEU Brigitte, M. SOLINAS Marcello, Mme BERNARD Jacqueline, M. CHAUDIER Gérard

Assiste : M. CHAPRON Philippe

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

Le vingt décembre deux mille vingt-trois, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 16h00, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

Présents :

Membres élus : M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantal, Mme THIVEL Sylvie,

Membres nommés : Mme BERNARD Jacqueline, Mme PERONNET Nicole, M. SOLINAS Marcello,

Pouvoir : 1

M. CHAUDIER Gérard à Mme ARSAC Gisèle,

Nombre de conseillers : 15 - Nombre de présents : 9 - Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : M. CHAPRON, directeur du CIAS

SOMMAIRE POUR LE CIAS

1. Approbation de la convention de mise à disposition et d'organisation de services partagés au sein du SIDR et du CIAS
2. Vote du budget primitif 2024 du CIAS
3. Détermination des pourcentages et du calendrier des appels de fonds pour le CIAS en 2024
4. Modification du tableau des effectifs

Informations diverses

SOMMAIRE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE

5. Vote du budget primitif 2024 de la Résidence autonomie
6. Fixation des tarifs 2024 de la Résidence autonomie

Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la précédente séance à l'unanimité des présents

CIAS

1. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'ORGANISATION DE SERVICES PARTAGES AU SEIN DU SIDR ET DU CIAS

Exposé du Président :

Il s'agit de remplacer la convention existante du 15.12.2014 concernant la mise à disposition de services partagés au sein du SIDR et du CIAS.

Le SIDR assure l'embauche de personnel du CIAS, hors personnel du foyer logement. Afin de permettre une meilleure lisibilité des flux financiers, de valider cette mise à disposition de personnel et l'organisation de services partagés, je propose au Conseil d'établir une convention entre le SIDR et le CIAS, conformément au document annexé.

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents les termes de la convention et autorisent le Président à la signer.

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU CIAS

Le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote du budget primitif 2024 du CIAS, qui s'établit :

- En dépenses et recettes, à la somme de 101 975,00 € en section fonctionnement
- En dépenses et recettes, à la somme de 0 € en section investissement

Après en avoir délibéré, **le Conseil a approuvé, à l'unanimité des présents**, ce budget primitif.

3. DETERMINATION DES POURCENTAGES ET DU CALENDRIER DES APPELS DE FONDS POUR LE CIAS EN 2024

Je vous propose de déterminer les taux de répartition des charges et le calendrier des appels de fonds des communes en 2023, conformément aux règles en vigueur, concernant le CIAS pour l'année 2023, comme suit :

Unieux	61.04 %
Fraisses	26.97 %
Saint Paul en Cornillon	9.78 %
Caloire	2.21 %

Le calendrier des appels de fonds des communes a été validé tel que présenté.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous.

Modification d'emploi

Nbre de postes	Suppression	Adjonction	Date d'effet
1	Aide-soignant territorial - 28h / semaine	Auxiliaire de soins territorial - 28h / semaine (réussite au concours de la FPT)	01.03.2024

INFORMATIONS DIVERSES

Les membres du Conseil souhaitent la mise en œuvre d'activités récurrentes dans les communes (scrabble etc...), dans les différentes salles municipales.

Il faut alléger le programme, de restaurant, d'activités trop coûteuses et se recentrer sur la convivialité locale. Déplacement en minibus plus court.

RESIDENCE AUTONOMIE

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote du budget primitif 2024 de la Résidence autonomie, qui s'établit :

- En dépenses et recettes, à la somme de 1 385 340,00 € en section fonctionnement
- En dépenses et recettes, à la somme de 130 600,00 € en section investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité des présents, ce budget primitif.

8. FIXATION DES TARIFS 2024 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Le budget de la résidence autonomie est sous contrat de deux tutelles : le département pour la partie hébergement, restauration et l'Agence régionale de la santé pour la partie soins. En conséquence, le budget et une partie des tarifs facturés ne sont exécutable qu'après validation par ces organismes. Le Département donne son accord sur le budget hébergement, restauration et décide des tarifs location personne seule, location couple, repas de midi.

Le département votera son budget en mars 2024, nous n'aurons donc l'arrêté qu'en avril, mai. Parallèlement, nous connaissons en juin le montant de l'aide de l'Agence Régionale de Santé.

Sur proposition du Président, le Conseil approuve à l'unanimité des présents, les tarifs réglementés qui ne seront appliqués qu'après accord du Département, ainsi que les tarifs libres qui augmenteront au 01/01/2024 comme suit :

	Tarifs TTC 2024	Tarifs TTC 2023
Tarifs réglementés :		
Location personne seule	31,50 €	29,96 €
Location couple	46,45 €	44,22 €
Repas de midi	9,45 €	8,99 €
Tarifs libres :		
Petit déjeuner	2,70 €	2,60 €
Repas du soir	6,30 €	6,00 €
Potage	1,35 €	1,30 €
Collation du soir	2,25 €	2,15 €
Repas passagers	11,60 €	11,00 €
Repas passagers dimanches et jours fériés	13,65 €	13,00 €
Majoration par jour de séjours temporaires	5,00 €	4,50 €
Services aux résidents :		
Lavage + séchage	6,80 €	6,50 €
Photocopie	0,30 €	0,30 €
Ampoule frigo	5,00 €	5,00 €
Remplacement du bracelet d'appel	90,00 €	
Mise à disposition de drap (lit de 90 cm) + taie d'oreiller	7,00 €/mois	

Il est à noter que concernant la mise à disposition de draps, ce tarif s'est appliqué au 1^{er} septembre 2023 et uniquement aux nouveaux entrants de la Résidence, les anciens résidents gardant l'avantage de la fourniture des draps gratuite.

INFORMATIONS DIVERSES

- Les élus souhaiteraient connaître l'origine géographique des résidents. Existe-t-il un lien avec le territoire et si oui lequel ?
- Date des vœux au personnel, le mardi 16 janvier à 18h30 à la Résidence autonomie.
- Date du prochain Conseil d'administration le mercredi 20 mars à 16h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Unieux, le 21/12/2023
Le Président,
Christophe FAVERJON



